

## Déconfinement - Modalités de reprise de l'école



Suite aux décisions gouvernementales annoncées par le Premier Ministre le 28 avril et à la lumière du sondage opéré auprès des parents par les enseignants, la Municipalité, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et les directeurs d'école se sont concertés pour dégager des orientations sur la reprise d'activité dans les écoles de Beauchamp.

Le sondage a permis d'identifier les préoccupations principales des parents :

- garantir un cadre sanitaire ; il ne peut y avoir de garanties médicales absolues sur cette question.
- maintenir une continuité pédagogique de qualité
- retrouver pour certains parents la disponibilité nécessaire à la reprise du travail

Par ailleurs, l'Etat a limité officiellement le nombre d'enfants à 15 maximum par classe. Ce nombre pourra être diminué en fonction de la superficie des salles de classe. Sur ces bases, les orientations sont les suivantes :

### ▼ Contenu

### **Date de reprise**

Elle se fera le **mardi 12 mai** pour les élèves de GS, CP et CM2 et les enfants des personnels indispensables au fonctionnement de la Nation seront accueillis également, le 11 mai étant une journée réservée à l'organisation pédagogique.

### **Nature de la poursuite de l'enseignement**

Depuis la fermeture des écoles, l'enseignement a continué à distance.

A partir du 12 mai, deux systèmes seront possibles, selon le choix des parents :

- Poursuite de l'enseignement à distance.
- Retour progressif à l'école pour un enseignement en classe.

Il ne sera pas possible de passer d'un système d'enseignement à l'autre.

Le nombre d'enfants accueillis à l'école dépendra du nombre d'enseignants disponibles et non mobilisés par l'enseignement à distance. Cette information vous sera fournie par l'école de votre ou vos enfants.

### **Quels enfants seront accueillis à l'école ?**

Trois critères sont retenus :

- Les enfants qui ont des difficultés pour accéder à l'enseignement à distance, ainsi que les enfants des personnels soignants, des services de sécurité et des services publics qui seront accueillis tous les jours dans leur école
- La présence à l'école **n'est pas obligatoire et dépendra du libre choix des parents.**
- **Les élèves devront manifester un strict respect et une parfaite compréhension des règles sanitaires.**

Afin de faire face aux nouveaux gestes sanitaires qu'il faudra mettre en œuvre et compte-tenu de la capacité d'accueil des classes, les écoles doivent se réorganiser. Par exemple, les enfants accueillis n'auront pas obligatoirement cours avec leur enseignant attiré.

## Décision

- **Du 12 au 20 mai :** seuls **les élèves des classes de Grande section, de CP et de CM2** considérés comme des niveaux d'apprentissage majeurs (apprentissage de la lecture et préparation au collège) seront accueillis, **sous forme de l'alternance lundi/jeudi et mardi /vendredi.**
- **A partir du 25 mai :**  
**En maternelle :** accueil uniquement des élèves de **Grande section à temps plein . (selon effectifs et volonté des familles)**  
**En élémentaire :** accueil de tous les niveaux de classes pour lesquelles le principe d'alternance **lundi/ jeudi et mardi/vendredi** a été arrêté. **Des listes des jours d'accueil de vos enfants** vous seront communiquées.

Il sera tenu compte des fratries. **L'enseignement à distance sera mis en place lors de l'alternance.**

## Dispositif sanitaire

La diffusion par l'Etat du protocole sanitaire précise les dispositions préconisées à mettre en œuvre par l'Education Nationale et par la Municipalité. Nous chercherons à appliquer au mieux les termes du protocole.

Dès à présent, nous sommes en mesure de réaliser la désinfection des locaux avant l'arrivée des enfants.

A partir de la reprise, il sera prévu la désinfection des sanitaires dans la journée, la mise à disposition de solution hydro alcoolique dans chaque classe, le port du masque par le personnel, la mise à disposition d'un thermomètre frontal, le respect de la distanciation (1 élève par table, tables espacées d'un mètre).

Nous devons nous assurer qu'il n'y aura **pas de prêt ni d'échange de matériel quel qu'il soit, et du strict respect des gestes barrières.**

L'application des règles de distanciation et d'auto-comportement individuel des enfants des classes maternelles étant très aléatoires et extrêmement difficiles à faire respecter, la Municipalité et les enseignants privilégient **l'accueil des enfants de Grande section et conseillent fortement aux parents dont les enfants sont scolarisés en petite et moyenne sections de les conserver à la maison.**

Cependant, la Municipalité et les enseignants resteront à l'écoute des parents en difficulté pour trouver dans la mesure du possible des solutions. Cela sera étudié par chaque direction d'école en concertation avec la Municipalité.

Enfin, nous insistons sur le fait qu'il appartient aux parents de **préparer les enfants au respect des règles sanitaires** répétées sans cesse depuis le début de l'épidémie de les faire appliquer à la maison.

## Les activités périscolaires

Le restaurant scolaire fonctionnera en **deux ou trois services** pour respecter la distanciation et le respect des gestes barrières. Le nombre d'enfant accueillis par service sera divisé par 2 par rapport au fonctionnement habituel. Les enfants seront servis à table. Chaque plateau sera préparé et disposé à l'avance sur les tables. Un système de pique nique est également envisagé à partir du 25 mai. Celui-ci permettra de désengorger le restaurant scolaire.

Le restaurant scolaire **fonctionnera dès le mardi 12 mai.**

L'accueil périscolaire débutera à partir **du lundi 18 mai**, avec un accueil le matin à **partir de 8 h et le**

## **soir de 16h30 à 18h.**

Il n'y aura pas d'étude. L'étude sera remplacée par un accueil périscolaire. Chaque parent pourra récupérer son enfant de manière échelonnée entre 16h30 et 18h.

Cet accueil fonctionnera en constituant des groupes réduits dans des pièces séparées.

L'accueil de loisirs du mercredi fonctionnera également **à partir du 20 mai et de 8h à 18h uniquement**.

**Une priorité sera donnée aux familles dont les 2 parents sont obligés de se rendre sur leur lieu de travail. Pour cela une attestation d'employeur sera demandée lors du dépôt de l'enfant.**

## **Conclusion**

Comme vous l'entendez dans les médias, la reprise d'activité des écoles constitue un défi particulièrement complexe et un challenge inédit. A Beauchamp, les enseignants et la Municipalité s'efforceront d'assurer le service public au mieux, malgré les contraintes de la crise sanitaire.

► Documents